



ÉTAULES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 16 JUILLET**le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, Maire**Date de convocation du Conseil Municipal : **09 juillet 2026**Présents :BARRAUD Vincent, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-
Jacques, JEUNESSE André, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, LEQUES Thierry, ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian, de
LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, AUDEBERT Délizia, ROMPILLON
Nelly, ULYSSE Karine, RECOUVREUR Anaïs, BAUDIT MathisAbsents : /Absents ayant donné pouvoir : BOITIER Jean-Louis à BUREAU Nadia, ROHRIG Thomas à RECOUVREUR Anaïs,
ROBERT Nathalie à COTTIN Pierre

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément
à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 23 voix Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

**DE077-2026/07-003 DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS VERTS 2026 mesure « confort d'été » locaux
scolaires**Nadia BUREAU indique au conseil municipal que la commune a la possibilité de solliciter l'ÉTAT au titre du Fonds
vert 2026 pour financer des opérations permettant de lutter efficacement contre la chaleur dans les locaux scolaires :

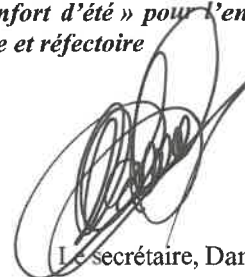
- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Garderie périscolaire
- Cantine/réfectoire

*Considérant les périodes de canicule,**Le conseil municipal après en avoir délibéré par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE,***0 ABSTENTION**

- **SOLLICITE l'Etat au titre du Fonds Vert 2026 mesure « confort d'été » pour l'ensemble des locaux scolaires : école maternelle, école élémentaire, garderie, cantine et réfectoire**
- **CHARGE le maire de mener à bien ce dossier**
- **L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à intervenir.**

Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD

Le secrétaire, Daniel MOTARD